

LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION ENTRE LES ÉLÈVES :



Comprendre les droits des élèves et le rôle du personnel scolaire

Droit au respect et à la dignité : Chaque élève a le droit d'être traité(e) avec respect, sans humiliation, moqueries ou atteinte à sa réputation.

! Par exemple: Se moquer de quelqu'un à cause de son apparence, de son poids ou de ses vêtements porte atteinte au droit à la dignité.

Liberté d'expression : Chaque élève peut partager ses opinions, goûts ou idées, dans le respect des autres.

! Par exemple: Rabaisser ou ignorer les opinions ou les idées des autres en classe porte atteinte à leur liberté d'expression.

Au Québec, tous les élèves ont les mêmes libertés et droits fondamentaux. Ces droits s'appliquent partout : à l'école, dans les transports, dans les activités scolaires, à l'extérieur et en ligne.

Avoir des droits implique aussi des responsabilités. Chaque élève a la responsabilité de respecter les droits des autres par ses paroles, ses gestes et ses comportements.

Droit à la sécurité : Chaque élève a le droit de se sentir en sécurité physiquement et psychologiquement. Cela signifie être protégé(e) contre la violence ou toute forme de harcèlement.

! Par exemple: Frapper, pousser ou menacer les autres porte atteinte au droit à la sécurité.

Droit à l'égalité et à l'inclusion : Chaque élève a le droit d'être traité(e) de manière équitable, sans discrimination liée à son genre, son origine, sa religion, son orientation ou ses capacités.

! Par exemple: Exclure quelqu'un des activités ou d'un jeu en raison de ses capacités, de son origine ou de sa religion porte atteinte au droit à l'égalité et à l'inclusion.

La violence est toute action volontaire, exprimée par des paroles, des gestes ou par écrit, qui cause du tort à une personne. Elle peut être physique, psychologique ou sexuelle.

Elle peut blesser, intimider, faire peur ou porter atteinte au bien-être, aux droits ou aux biens de quelqu'un.



L'intimidation est un comportement, une parole ou un geste, répété dans le temps, fait intentionnellement ou non, qui vise une personne directement ou indirectement — y compris dans le cyberspace. Elle se produit dans un contexte où il existe un déséquilibre de pouvoir (force physique, popularité, âge, statut, nombre, etc.).

! **Les élèves peuvent être tenu(e)s responsables de leurs gestes.** Certains comportements posés envers d'autres élèves peuvent dépasser le cadre scolaire et entraîner des conséquences légales. Selon la gravité et la répétition : avertissement écrit, rencontre avec les parents, retrait de classe, suspension, plan d'intervention, signalement aux autorités, etc.

INTERVENIR

- Mettre fin immédiatement à toute situation de violence ou d'intimidation.
- Assurer la sécurité (séparer, sécuriser les lieux, demander du soutien).
- Documenter les faits (date, lieu, paroles exactes, captures d'écran).
- Appliquer le Plan de lutte contre la violence et l'intimidation de l'école.

SOUTENIR

- Écouter sans juger.
- Montrer à l'élève qu'elle ou il est pris(e) au sérieux.
- Proposer à l'élève d'être accompagné(e) d'un(e) ami(e) pour du soutien pendant qu'elle ou il explique ce qui s'est passé.
- Informer les personnes responsables selon les procédures de l'école.

PRÉVENIR

- Parler de l'intimidation et de la violence en classe et de ses effets sur les élèves.
- Rappeler aux élèves que le personnel scolaire est là pour aider et qu'il ne faut pas hésiter à chercher de l'aide.
- Mentionner que les gestes peuvent entraîner des conséquences scolaires (suspension, retrait, plan d'intervention) et parfois l'intervention policière.